



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

CC,RM/vg

P.V. CULT 01  
P.V. DEVDU 03

**Commission de la Culture**

et

**Commission du Développement durable**

PROJET DE  
**Procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2014**

Ordre du jour :

1. UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE  
Nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président
2. POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
  
Echange de vues au sujet de la question des Archives nationales (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique "déli Lénk" du 17 septembre 2014)
3. UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE  
  
6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015  
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot  
- Examen du volet budgétaire de la Culture
4. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission de la Culture  
M. Fernand Kartheiser, observateur

M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Justin Turpel, membres de la Commission du Développement durable

Mme Maggy Nagel, Ministre de la Culture  
Mme Josée Kirps, Directrice des Archives nationales  
M. Luc Eicher, Mme Danièle Kohn, M. Bob Kriepps, du Ministère de la Culture

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Alex Fixmer, Directeur du Fonds de Belval

M. Jean Leyder, Directeur de l'Administration des Bâtiments publics

M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Marc Lies, Mme Octavie Modert, M. Serge Urbany, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Culture

Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Georges Engel, M. Marc Lies, M. Serge Wilmes, membres de la Commission du Développement durable

\*

Présidence : Mme Lydie Polfer, Président sortant de la Commission de la Culture  
M. André Bauler, Président de la Commission de la Culture  
Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission du Développement durable

\*

**1. UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE  
Nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président**

Madame le Président propose aux membres de la Commission de désigner M. André Bauler comme nouveau Président de la Commission et Mme Martine Mergen comme Vice-présidente, en remplacement de M. Marcel Oberweis.

Les membres de la Commission approuvent à l'unanimité ces nominations.

**2. POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Echange de vues au sujet de la question des Archives nationales (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique "déi Lénk" du 17 septembre 2014)**

Il est rappelé qu'au cours de la législation précédente, plusieurs réunions de la Commission ont été consacrées à la situation des Archives nationales (ANLux) :

- une visite des ANLux a eu lieu le 24 mai 2011 (pour les détails de laquelle il est prié de se référer au procès-verbal afférent) ;
- la situation des ANLux a été à nouveau abordée à l'occasion d'une réunion du 23 septembre 2013.

La présente réunion a été organisée à la demande de la sensibilité politique "déi Lénk" (cf. Annexe 1). Son représentant rappelle les deux questions parlementaires consacrées aux ANLux :

- la question n°465 de Mme Octavie Modert (cf. Annexe 2) ; et
- la question n°276 de Mme Claudia Dall'Agnol (cf. Annexe 3).

Il estime que la réponse à la question n°465 est préoccupante dans la mesure où il en résulte que « le projet devra être réévalué de fond en comble » et que « les questions quant à la surface envisagée, au coût et au calendrier de construction ainsi que le cas échéant au lieu précis, devront être entièrement reconsidérées ». Partant, il souhaite avoir des précisions sur les raisons qui remettent en question la planification prévue et les motivations qui poussent le Gouvernement à réévaluer le projet.

Selon l'orateur, la réunion vise à clarifier les besoins des ANLux, les plans, la méthodologie et les délais dans lesquels le Gouvernement envisage de réaliser le projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les ANLux.

Madame la Ministre de la Culture rappelle l'historique du projet, tel qu'exposé dans la réponse à la question parlementaire n°465, en donnant les précisions suivantes :

- En 2002, le Gouvernement décide de construire un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Esch/Belval et lance, dans cette optique en janvier 2003, un concours international, dont le lauréat est le bureau d'architectes Paul Bretz. Le projet consistant en deux bâtiments, réalisés en verre et en acier, comporte une superficie totale de 50.000 m<sup>2</sup> dont 45.000 sont consacrés au stockage qui couvre 180 km.
- Après les élections de 2004, le Gouvernement étudie, dans une première phase, la possibilité de réunir les ANLux et la Bibliothèque nationale en un bâtiment. Il décide de revoir le premier projet et de faire construire un bâtiment en plusieurs phases afin de ne pas engendrer directement la charge financière totale d'un grand bâtiment, destiné à rester à moitié vide dans un premier temps. Un groupe de travail est mis en place en 2006 pour élaborer un nouveau projet de construction en tenant compte à la fois de la situation financière de l'Etat et des besoins imminents des Archives nationales. Ce projet retravaillé prévoit une capacité de stockage jusqu'à 100 km et une surface administrative de 5.000 m<sup>2</sup>, ces capacités devant couvrir une période de 12 à 15 ans.
- En 2009, en raison de la situation financière, il est décidé de reporter le projet en 2014 sous réserve des disponibilités financières.

Madame la Ministre rappelle ensuite la situation actuelle des ANLux, telle que décrite dans la réponse à la question parlementaire n°276, en donnant les précisions suivantes :

- les ANLux sont actuellement réparties sur plusieurs sites :
  - o Le bâtiment principal au plateau du Saint-Esprit comporte des salles de lecture, des bureaux et des ateliers, des dépôts au grenier et aux niveaux -1 et -2 (environ 5 km linéaires de documents). Les travaux de mise en conformité, qui ont débuté en janvier 2014 et causé le déménagement provisoire des ANLux, sont dès à présent achevés, et les ANLux ont pu réintégrer le bâtiment.
  - o Le parking du Saint-Esprit recueille des dépôts sur une partie des niveaux -4 et -5 (représentant 10 km linéaires de documents). Le stockage de documents dans le parking du Saint-Esprit, envisagé comme solution provisoire, continue de poser de graves problèmes tant au niveau de la sécurité qu'au niveau des

conditions de conservation et de l'accès. Afin de parer à ces problèmes, les ANLux sont obligées de retirer 20% des documents stockés qui seront déplacés dans les dépôts provisoires au Centre Hermès à Bertrange.

- Centre Hermès (7. rue des Mérovingiens - z.i. Bertrange). Ces dépôts (4 caves du bloc B représentant une surface totale au sol de 600 m<sup>2</sup>) sont occupés provisoirement par les ANLux depuis le début de l'année 2012 pour parer aux besoins d'espace les plus urgents. Actuellement ces dépôts sont remplis à 30%. Mais suite à une inondation cet été, une des caves est devenue inutilisable.
- Le Bâtiment Post à Luxembourg-Gare accueille des bureaux et des ateliers de microfilmage à l'étage 4 et des dépôts sur une partie des sous-sols -3 et -4 (quelque 22 km linéaires de documents). La démolition de ce bâtiment prévue en 2015 implique le déménagement des ANLux.
- Annexe Bourmicht : La construction de surfaces de stockage temporaires pour les besoins des ANLux à Bourmicht est achevée et destinée à accueillir les dépôts du bâtiment Post. Une fois ce déménagement réalisé, il restera environ 4 km de capacités de stockage.

Le ministère de la Culture est conscient de la gravité de la situation et de l'urgence des prévoir des locaux adéquats, répondant aux besoins à moyen et long terme des ANLux et a engagé les réflexions autour de la construction d'un nouveau bâtiment.

Selon Mme la Ministre, le fait que le site de Belval est toujours disponible n'exclut pas la remise en question du site et l'étude de sites alternatifs. Il faut d'abord définir les besoins et l'ampleur du projet, ensuite décider de l'implantation du bâtiment, le but étant de commencer la planification dès la fin de 2015.

M. le Ministre du Développement durable précise que le point de discussion principal concerne la forme du projet de construction, prévue en sous-sol. Il ne s'agit pas d'un problème technique mais davantage de l'opportunité de ce type et de ce projet de construction. Le terrain de Belval est toujours disponible. Le Gouvernement devra prendre une décision de principe sur le site et l'ampleur du projet.

Il est précisé que la construction en sous-sol n'a pas de conséquences d'un point de vue fonctionnel, mais permet de dégager des surfaces hors-sol pouvant accueillir d'autres fonctions. L'idée étant de réserver la partie sous-sol au stockage et la partie hors-sol à l'espace administratif et à l'accueil du public.

Le budget pluriannuel des dépenses du Fonds Belval ne prévoit actuellement aucune dépense pour la réalisation de nouvelles Archives nationales à Esch-Belval.

La directrice des ANLux souligne l'importance de regrouper tous les dépôts, ateliers, espaces administratifs et l'accueil du public dans un seul bâtiment fonctionnel et conforme aux normes de sécurité.

Vu le manque de capacités de stockage, les ANLux ont demandé d'effectuer un certain nombre de retours de documents (relativement récents) auprès des administrations d'origine. Il a été décidé en outre de limiter au minimum le transfert d'archives en provenance des différentes administrations. Toutefois ces transferts ne sont que reportés. Les ANLux ont vocation à recueillir les archives des administrations de l'Etat. Les administrations communales sont en principe elles-mêmes responsables de leurs archives.

Cependant les ANLux peuvent leur fournir des conseils sur la conservation et le classement des archives.

Actuellement les dépôts représentent environ 45 km linéaires. L'ensemble des bâtiments précités offrent actuellement encore une capacité de 8 à 9 km, étant précisé que les 20% de documents délogés du parking St-Esprit occuperont déjà 2 km sur les 9 km. En l'état actuel des choses, les besoins des ANLux, qui affichent une croissance annuelle de 3 km, pourraient être couverts jusqu'en 2016.

Concernant la politique d'archivage, il y a lieu de citer le projet de loi relative à l'archivage qui donne des directives claires en ce qui concerne la conservation et l'archivage de documents publics. Ce texte de loi risque de générer un volume important d'archives en provenance des administrations de l'Etat, sans qu'il soit possible d'évaluer précisément ce volume.

Pour ce qui est de l'archivage électronique, une réflexion est en cours avec le CTIE et la Bibliothèque Nationale pour voir comment préserver l'archivage électronique à long terme. A moyen et à long terme l'archivage électronique se traduira par une diminution du support papier. Si l'archivage électronique a moins d'incidence sur le stockage, il est toutefois lié à des coûts importants.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Un représentant du groupe politique LSAP rappelle l'importance, au-delà de l'infrastructure, de la politique d'archivage qui détermine également les besoins. Il rappelle dans ce contexte que le programme gouvernemental prévoit que « Des normes de conservation et d'archivage appropriées pour les documents publics seront mises en place, conjointement avec les Archives Nationales, la Bibliothèque Nationale, le Centre national de littérature, le Centre national de l'audiovisuel et les administrations publiques de l'État et des communes ».
- Les membres de la Commission conviennent de l'urgence d'une décision de principe sur un projet de construction, réalisable à moyen terme, et qui permettra de regrouper tous les dépôts, ateliers, espaces administratifs et l'accueil du public dans un bâtiment.

### **3. UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE**

#### **6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015**

Mme la Ministre expose le budget du Ministère de la Culture (tel que décrit en détail aux pages 40\*, 41\*, 75-90, et 436-439 du document parlementaire 6720).

Les dépenses courantes du Ministère d'après le projet de budget 2015 s'élèvent à 105,41 millions d'euros, soit une progression de 3,91 % par rapport au budget 2014.

Les dépenses en capital s'élevant à 8,83 millions d'euros, le total général est de 114,24 millions d'euros, soit une progression de 0,4% par rapport au budget 2014.

La part représentée par le Ministère de la Culture par rapport au budget total a évolué de la façon suivante :

- 2011 : 1,10%
- 2012 : 1,08%
- 2013 : 1,04%
- 2014 : 0,93%
- 2015 : 0,89%.

En ce qui concerne les dépenses en capital, il est précisé qu'une grande partie des chantiers relevant du fonds pour les monuments historiques est clôturée, ce qui explique la baisse dans le projet de budget 2015 de l'alimentation du fonds précité.

Des économies de l'ordre d'un million d'euros pourront être réalisées grâce à une révision de l'allocation par le Fonds pour les monuments historiques de subventions pour des travaux de restauration d'immeubles : désormais les subsides seront attribués sur base de l'inscription des maisons sur un inventaire communiqué par les communes.

Un million d'euros d'économies pourront être réalisées grâce à une nouvelle définition des projets prioritaires. Ainsi les projets suivants sont reportés :

- Le Hall des soufflantes ;
- Les Ardoisières de Martelange ;
- Le Musée de l'Energie industrielle (Projet « Groussgasmaschinn ») ;
- La Crypte archéologique du Saint-Esprit.

Les projets suivants seront finalisés :

- La Maison de l'Archéologie à Dahlheim ;
- Le Château de Koerich.

Un million d'euros économisé au niveau du fonds pour les monuments historiques sera redistribué à un certain nombre d'instituts culturels, d'après la clé de répartition suivante :

- 100.000 euros en faveur de Neimënster ;
- 250.000 euros pour les conventions avec les associations ;
- 300.000 euros en faveur de la Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte;
- 100.000 euros en faveur du Musée national d'histoire et d'art (MNHA) ;
- 150.000 euros pour la numérisation dans le secteur culturel ;
- 50.000 euros pour la Bibliothèque nationale.

Au niveau des services à gestion séparée, il est précisé que le volet financier relatif à certains projets d'investissement s'achève fin 2015. Il en est ainsi de l'aile Wiltheim du MNHA.

En ce qui concerne les dépenses générales du Ministère de la Culture, une progression importante a trait aux frais d'experts et d'études (article 12.620), qui passent de 70.000 euros (budget voté 2014) à 270.000 euros (projet de budget 2015). Cette progression s'explique par la numérisation dans le secteur culturel et l'analyse de l'intérêt d'un recentrage des activités dans le domaine de l'art contemporain et le renforcement de synergies éventuelles.

Une baisse significative concerne l'harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne (article 12.305) qui passent de 140.000 euros (budget voté 2014) à 12.000 euros (projet de budget 2015). Ces statistiques seront désormais réalisées par le STATEC.

L'augmentation de quelque 320.000 euros des conventions avec des associations (article 33.001) s'explique par l'évolution des charges salariales et la négociation de nouvelles conventions.

La baisse de la participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle (ALAC) (article 33.017) s'explique par la redéfinition des missions assurées par l'ALAC et la volonté de l'Etat de se retirer de la billetterie nationale.

Le crédit alloué au financement du festival du film « Discovery Zone » a été transféré du CNA au Ministère LEQUEL? et augmenté de 50.000 euros pour s'élever désormais à 250.000 euros.

Il a été décidé de transférer au Ministère des Affaires Etrangères les cotisations à l'Organisation internationale de la Francophonie (article 35.061).

La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace « Rotondes » (article 33.035) passe de 1.206.600 euros (budget voté 2014) à 1.450.000 euros (projet de budget 2015). La participation passe progressivement à 1,6 million d'euros en 2016, 1,76 million d'euros en 2017, pour s'élever à 1,8 million d'euros en 2018.

La dotation à l'établissement public « Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » a été rétablie au niveau de 2013, pour s'élever à 20.003.172 euros.

La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean » progresse de quelque 170.000 euros pour s'élever à 6.557.878 euros.

Il est précisé que le montant minimum de l'aide annuelle de base de quelque 620.000 euros, mis à disposition pour constituer la collection du Musée est supprimé. Il est estimé en effet que l'objectif de constituer une collection a déjà été largement atteint à la fin de l'exercice 2013 et que, partant, il n'est plus nécessaire d'affecter a priori une somme déterminée minimale à l'enrichissement de cette dernière, de sorte qu'à partir de l'exercice 2014, le montant à investir dans le développement de la collection pourra être déterminé par le conseil d'administration.

Une variation importante concerne l'alimentation du fonds social culturel (article 93.000) qui était de 1.844 million d'euros en 2013, de 1.100 million d'euros en 2014 et de nouveau de 1.84 million d'euros en 2015, ceci pour parer à la situation précaire de l'emploi.

Au niveau des services à gestion séparée, la hausse de la dotation au MNHA s'explique par les frais de fonctionnement suite à l'aménagement de l'aile Wiltheim, les adaptations techniques des systèmes de climatisation et de sécurité, et les frais de fonctionnement du Musée Draï Eechelen.

L'augmentation de la dotation aux ANLux s'explique entre autres par les charges salariales générées pour la gestion de la plateforme d'archivage et le supplément de loyer à Bertrange.

La baisse de quelque 300.000 euros de la dotation au Centre national de l'audiovisuel (CNA) s'explique en partie par des mesures d'économie, en particulier la fermeture saisonnière de la « Pomhouse » et la régularisation du statut d'une partie du personnel.

Enfin, en ce qui concerne le projet de loi n°6722 « Paquet d'avenir », les mesures décidées au niveau du Ministère de la Culture permettront de réaliser les économies suivantes :

- 2015 : 760.000 euros
- 2016 : 1.080.000 euros
- 2017 : 1.230.000 euros
- 2018 : 1.280.000 euros.

Il est proposé de continuer la présente discussion lors d'une réunion ultérieure.

**4. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 23 octobre 2014

Le Secrétaire-administrateur,  
Carole Closener

Le Président de la Commission de la Culture,  
André Bauler

La Présidente de la Commission du  
Développement durable,  
Josée Lorsché

Annexe 1 : Demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique déi Lénk

Annexe 2 : Question parlementaire n°465

Annexe 3 : Question parlementaire n°276

# déi Lénk

Serge Urbany  
Député

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
18 SEP. 2014

Luxembourg, le 17 septembre 2014

**Objet : Demande de mise à l'ordre du jour de la Commission de la Culture et de la Commission du Développement durable lors d'une réunion conjointe de la question des Archives Nationales**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que notre groupe politique souhaite inviter en réunion conjointe de la Commission de la Culture et de la Commission du Développement durable afin de mettre à l'ordre du jour la question du chamboulement annoncé en matière d'Archives nationales (changement de concept et de lieu), les Ministres concernés, en l'occurrence Madame Maggy Nagel, Ministre de la Culture et Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Nous voudrions savoir de la part de Madame et Monsieur les Ministres concernés pour quelles raisons précises la planification prévue de longue date au site Belval (projet de loi no 5349 du 7.6.2004) s'avèrerait actuellement impossible voire difficile à réaliser ainsi que les motivations qui poussent le Gouvernement à une réévaluation de fond en comble ainsi que les étapes futures envisagées par ce dernier.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre aux fins voulues la présente lettre à Madame la Présidente de la Commission de la Culture et à Madame la Présidente de la Commission du Développement durable.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Pour le groupe politique déi Lénk

Serge Urbany  
Député

Transmis en copie pour information  
- aux Membres de la Commission de la Culture  
- aux Membres de la Commission du Développement durable  
- aux Membres de la Conférence des Présidents  
- à Madame la Ministre de la Culture  
- à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures  
- à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement Luxembourg, le 18 septembre 2014  
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,





Monsieur Mars di Bartolomeo  
Président de la Chambre  
des Députés

Luxembourg

Luxembourg, le 14 août 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de la construction des nouvelles Archives nationales.

Les plans existants prévoient la construction des nouvelles Archives nationales en plusieurs phases sur un seul site à Esch-Belval, ce qui présentait e.a. l'avantage de ménager le budget, tout en gardant l'espace d'extension nécessaire et disponible pour les besoins des Archives nationales.

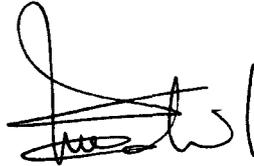
Madame la Ministre de la Culture vient cependant d'annoncer maintenant dans la presse que le projet de construction de nouvelles Archives sur le site de Belval ne serait plus d'actualité parce que la taille du site envisagé ne correspondait plus aux besoins de ce projet d'envergure. Le nouveau bâtiment pour les Archives nationales devrait par contre être réalisé sur un site localisé dans les alentours de la capitale.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

- Pour quelles raisons le terrain à Belval n'est-il plus adapté à la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales ?
- Quelle devrait être la nouvelle affectation du terrain actuellement réservé à la construction des nouvelles Archives nationales à Belval ? Quels autres projets y sont envisagés ?
- Quelle serait alors la nouvelle surface envisagée pour la construction des archives à un autre endroit ?
- Quel serait le coût du nouveau projet de construction par rapport à celui projeté sur le site Belval ? Quel est le coût supplémentaire dû à la réalisation de nouveaux plans d'architecte ?

- Madame la Ministre peut-elle me fournir des précisions sur le calendrier des travaux du nouveau projet ? Quel serait le début projeté de ces travaux ?
- La Ministre a déclaré que le nouveau terrain se situerait assurément non pas dans la ville de Luxembourg, mais aux alentours de la capitale. Qu'en est-il de la décentralisation administrative et quelle est la position du Gouvernement en la matière?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Modert', with a large loop at the top and a vertical stroke on the right.

**Octavie Modert**  
**Députée**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

16 SEP. 2014

Luxembourg, le 15 septembre 2014

Réf. : 80ax3235f

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 16 SEP. 2014	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

**Objet : Réponse à la question parlementaire no 465 du 14 août 2014 de  
l'Honorable Députée Madame Octavie Modert**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministère de la Culture et du Ministère du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire no 465 du 14 août 2014 de l'Honorable Députée, Madame Octavie Modert, concernant la construction des nouvelles Archives nationales avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Pour la Ministre de la Culture

Bob Krieps

Premier Conseiller de Gouvernement

Annexe : réponse à la QP no 465

**Réponse commune de Madame Maggy Nagel, Ministre de la Culture et de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 465 du 14 août 2014 de Madame la Députée Octavie Modert**

Par la question parlementaire No 465 du 14 août 2014, l'honorable députée voudrait avoir plus d'informations concernant le projet des archives nationales.

En guise de rappel, nous nous permettons de reprendre tout d'abord quelques dates-clé de l'évolution dans ce dossier :

- En 2002, le gouvernement prend la décision de construire un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Esch/Belval. Un concours international est lancé en janvier 2003.
- En avril 2003 le Conseil de Gouvernement approuve le texte du projet de loi relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales « pour lequel la procédure législative pourra être entamée ». Le coût du projet de loi relatif à la construction des nouvelles Archives nationales déposé le 07.06.2004 à la Chambre des Députés, s'élevait initialement à 84.200.000 € (ind. construction 575.85). Le prix adapté à ce jour s'élève à quelque 108 millions €. Le programme de construction initial prévoyait +/- 180 km linéaires d'archives sur 28.000 m<sup>2</sup> de surfaces nettes.
- L'accord de coalition du 29 juillet 2004 prévoit: « *Un réseau performant d'infrastructures culturelles est en train d'être mis en place, dans la capitale mais aussi à travers tout le pays. Dans ce contexte, le Gouvernement poursuivra les travaux de construction ou de réhabilitation du Musée de la Forteresse, (...) ainsi que des Archives nationales à Esch/Belval.* »
- En 2006, le gouvernement d'époque décide de revoir le premier projet et de faire construire un bâtiment d'Archives en plusieurs phases afin de ne pas engendrer directement la charge financière totale d'un grand bâtiment, destiné à rester à moitié vide pendant un laps de temps considérable. Un groupe de travail est mis en place en 2006 pour élaborer un nouveau projet de construction tenant compte à la fois de la situation financière de l'Etat et des besoins imminents des Archives nationales.
- En 2009, les conclusions du groupe d'experts mis en place en 2006 sont déposées au gouvernement sans qu'il y ait eu des suites au niveau politique.

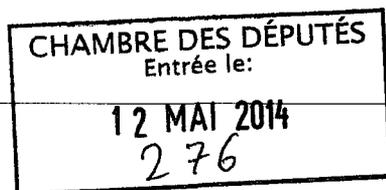
Cette situation a engendré des coûts non négligeables en études, en honoraires, en plusieurs baux nécessaires pour stocker les archives dans des dépôts provisoires, etc., coûts qui auraient pu être évités si le dossier avait été exécuté comme planifié.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que tous les éléments semblaient bien avoir été réunis dès 2004 pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales. Cependant, le dossier semble n'avoir plus avancé depuis avec comme résultat que nos Archives nationales, donc notre mémoire collective, se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile et inacceptable et il est décidé d'avancer dans ce dossier dans les meilleurs délais possibles.

A ce sujet, il échet de se référer au programme gouvernemental qui prévoit que les Archives doivent déménager dans de nouveaux locaux modernes pour assumer pleinement leur rôle d'acteur national dans ce domaine.

Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures précise que quant à la surface et la situation géographique du terrain d'implantation des Archives Nationales à Belval, aucune nouvelle affectation du terrain en question n'a été ou n'est discutée.

Par conséquent et au vu de tout ce qui précède, il semble tout à fait évident qu'après tant d'années d'inertie, le projet devra être réévalué de fond en comble. Il en résulte que les questions quant à la surface envisagée, au coût et au calendrier de construction ainsi que le cas échéant au lieu précis, devront être entièrement reconsidérées.



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Suite à l'adoption en séance plénière le 21 mars 2013 du projet de loi concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale de Luxembourg, les travaux de construction sur le site « Bricherhaff » sont sur le point d'être entamés.

Or, je tiens à rappeler qu'une autre institution culturelle, à savoir les Archives nationales se trouve également dans une situation assez précaire. En effet, suite au début des travaux de rénovation du bâtiment des Archives nationales sur le plateau du Saint-Esprit, les Archives nationales ont été provisoirement transférées dans un bâtiment adjacent aux ateliers de l'Administration des bâtiments publics à Bertrange-Bourmicht.

Il est évident que cette situation provisoire ne doit pas s'éterniser. D'ailleurs le programme gouvernemental stipule clairement: « *Les Archives doivent déménager dans de nouveaux locaux modernes pour assumer pleinement leur rôle d'acteur national dans ce domaine (protection de l'héritage et du patrimoine culturel national)* ».

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Est-ce que des réflexions ont d'ores et déjà été menées concernant un nouveau bâtiment pour les Archives nationales ?
- Quel est l'avenir du projet de construction de nouvelles Archives nationales à Esch-Belval ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Claudia Dall'Agnol  
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:

18 JUIN 2014

Luxembourg, le 5 juin 2014

Réf. : 809x15574

Ministère de la Culture SÉNAT - CHAMBRE DES DÉPUTÉS	
N° :	SCL :
Entré le:	18 JUIN 2014
N° :	SCL :
Date :	
N° :	

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire no 276 du 16 mai 2014 de  
l'Honorable Députée Madame Claudia Dall'Agnol

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire no 276 de l'Honorable Députée Madame Claudia Dall'Agnol au sujet de la situation des Archives nationales (ANLux) , avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Maggy NAGEL  
Ministre de la Culture

**Réponse commune de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n°276 du 12 mai 2014 posée par Madame la Députée Claudia Dall'Agnoll au sujet de la situation des Archives nationales (ANLux)**

Actuellement la situation des Archives nationales se présente comme suit :

**Bâtiment principal au plateau du Saint Esprit**

- salles de lecture au rez-de-chaussée
- bureaux et ateliers au rez-de-chaussée et partiellement au niveau -1 et au grenier
- dépôts au grenier et aux niveaux -1 et -2 (environ 5 km linéaires de documents)

Depuis le début du mois de janvier 2014, l'Administration des Bâtiments publics effectue d'importants travaux de mise en conformité au bâtiment principal des Archives nationales (notamment : renouvellement des installations électriques, des installations d'alarme, travaux de compartimentage et d'installation de portes coupe-feu etc.). Les travaux de mise en conformité s'étendront probablement jusqu'au mois de septembre 2014.

Les ANLux doivent fermer leurs portes au public de janvier à août 2014 et mettent pendant cette durée à disposition du public deux salles de lecture provisoires (documents et microfilms) au Centre Hermès, 7 rue des Mérovingiens, à Bertrange.

**Parking du Saint-Esprit**

- dépôts sur une partie des niveaux -4 et -5 (10 km linéaires de documents)

Le stockage de documents dans le parking du Saint-Esprit avait été envisagé comme solution provisoire et continue de poser de graves problèmes tant au niveau de la sécurité qu'au niveau des conditions de conservation et de l'accès. En cas de déclenchement erroné du système de sprinklage installé sur toute la surface du parking, les documents d'archives seraient inondés et abîmés, sinon détruits. Les conditions les plus élémentaires à la bonne conservation des archives, à savoir l'existence de locaux propres, secs et étanches, ne sont pas remplies.

Afin de parer aux problèmes évoqués, les ANLux sont obligées de retirer 20% des documents stockés qui seront déplacés dans les dépôts provisoires au Centre Hermès à Bertrange.

**Dépôts Centre Hermès (7, rue des Mérovingiens – z.i. Bertrange)**

- 4 caves du bloc B avec une surface totale au sol de 600 m<sup>2</sup>

Ces dépôts sont occupés par les ANLux depuis le début de l'année 2012 pour parer aux besoins d'espace les plus urgents.

Actuellement ces dépôts sont remplis à 30%.

**Bâtiment des PTT à Luxembourg-Gare**

- bureaux et ateliers de microfilmage à l'étage 4

- dépôts sur une partie des sous-sols -3 et -4 (quelque 22 km linéaires de documents)

L'échéance de démolition de ce bâtiment étant fixée à 2014/2015, les ANLux déménageront dès juillet 2014.

### **Annexe Bourmicht**

Lors de la réunion de la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire du 9 janvier 2012, les députés ont autorisé le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à entamer la planification d'une extension des ateliers centraux de l'Administration des Bâtiments publics installées depuis 2010 à Bertrange/Bourmicht. Cette mesure s'impose suite à la décision des PTT de démolir le bâtiment des Postes à la Gare.

La construction de surfaces de stockage temporaires pour les besoins des Archives nationales à Bourmicht est actuellement achevée. Le début du déménagement des dépôts PTT Gare est prévu pour le mois de juillet.

### **Evolution de la situation à moyen terme :**

Fin 2014, à l'achèvement des travaux de mise en conformité, de déménagement des dépôts PTT/Gare, de réorganisation des dépôts au Parking du Saint Esprit, les ANLux n'auront pas vraiment à leur disposition d'espace supplémentaire de stockage. Le nouveau bâtiment construit à Bourmicht offrira une réserve de quelque 3 à 5 km d'archivage.

En considérant un volume de versement moyen de 2000 m linéaires par an, on peut estimer que les capacités de stockage des ANLux seront à nouveau épuisées fin 2016.

En vertu de l'avant-projet de loi sur l'archivage élaboré par les responsables du ministère de la Culture et des Archives nationales, tous les producteurs d'archives seront obligés à verser leurs archives publiques aux ANLux ne présentant plus d'utilité administrative après un délai de 10 ans. Une fois le projet de loi voté, il engendra des versements massifs d'archives de la part des administrations publiques que les capacités de stockage actuelles des Archives nationales ne suffiront pas à couvrir.

Il s'avère dès lors nécessaire de prévoir des locaux adéquats pour les Archives nationales à moyen et à long terme et de remettre la construction d'un nouveau bâtiment à l'ordre du jour.

Le budget pluriannuel des dépenses du Fonds Belval ne prévoit actuellement aucune dépense pour la réalisation de nouvelles Archives nationales à Esch-Belval. Dans le cadre de l'élaboration du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015 le Gouvernement décidera en fonction de la programmation pluriannuelle 2015-2018 et des moyens budgétaires disponibles de l'ordre de priorité des projets à réaliser au site Belval.

Le ministère de la Culture est pleinement conscient de la gravité de la situation et a engagé les réflexions autour de la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales. Les premières démarches dans ce sens ont été entamées.